



Argent des ventes de biens sous sequestre

Par **Lionne04**, le **17/06/2020 à 09:18**

Bonjour, rnrn3 sœurs héritières vendent des biens. Les sommes sont placées sous sequestre, suite à la demande de l'une d'elles, laquelle, depuis 10 ans, utilise tout procédé de blocage. Elle est très à l'aise financièrement, ce qui n'est pas mon cas. Que faire ? rnrnJe vous remercie de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2020 à 11:07**

Bonjour, rnrnVotre notaire (vous n'êtes pas obligée de prendre le notaire de votre soeur) en pense quoi ? A défaut, prenez un avocat et demandez-lui d'introduire un recours devant la juridiction compétente pour "abus de droit et abus de procédure". Le tribunal tranchera et, si vous obtenez gain de cause, obligera le notaire à faire le partage. Vous demanderez également, dans cette procédure, des dommages-intérêts, notamment les intérêts moratoires pour les sommes mises sous séquestre.

Par **amajuris**, le **17/06/2020 à 11:10**

bonjour, rnrnun notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers, seul un juge saisi a ce pouvoir. rnrnsalutations